

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.378

**Parc tertiaire de Bel
Air - commune de
l'Isle d'Espagnac :
Protocole d'accord
avec la Mutualité
Sociale Agricole pour
la réservation du lot
n° 10**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Françoise COUTANT

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, Maud FOURRIER, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.378**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**PARC TERTIAIRE DE BEL AIR - COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC : PROTOCOLE
D'ACCORD AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POUR LA RESERVATION DU LOT
N° 10**

Par délibérations n° 28 du 7 Février 2012 et 181 du 26 Juin 2014, vous avez approuvé la signature d'un protocole d'accord avec la Mutualité sociale agricole (MSA) dans le cadre de son projet immobilier sur le Parc Tertiaire de Bel Air.

Le projet consiste à créer un nouveau bâtiment de bureaux d'une surface de plancher de 3 200 m² sur le lot 10 du parc tertiaire de Bel Air. Ce lot a une surface de 11 168 m² et est cadastré AD75. Son adresse postale est le n°14, rue Louis Blériot. La MSA prévoit de livrer le bâtiment début 2018.

Un protocole d'accord a donc été signé le 16 mai 2013 afin de réserver au profit de la MSA le lot n°10 en vue d'affiner les études architecturales et de financement, de déterminer le prix de vente des terrains et les conditions suspensives. Un nouveau protocole d'accord a été signé avec la MSA le 9 Septembre 2014. A cette date, le montage financier était validé et les études architecturales venaient de débuter.

Ce protocole doit prendre fin le 31 décembre 2015. D'un commun accord, les parties conviennent de prolonger les engagements pris dans le cadre d'un nouveau protocole jusqu'au 30 Juin 2016. La demande d'autorisation de construire sera déposée début janvier 2016. La MSA souhaite devenir propriétaire des terrains au terme de l'instruction et avant le commencement des travaux.

Vu la délibération n° 286 du 15 octobre 2015, portant approbation de la vente du lot concerné d'une surface totale de 11 168 m² au prix de 50 € HT le m².

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 25 novembre 2015,

Je vous propose

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les autorités de la MSA un protocole d'accord,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 décembre 2015

Affiché le :

21 décembre 2015